

Exclusif S. Retailleau à News Tank : « Un cadre d'exercice rénové et une meilleure reconnaissance aux Esas »

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Interview n°299254 - Publié le 07/09/2023 à 15:44

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 08/09/2023 à 07:35



Sylvie Retailleau - © MESR

« Après une phase de concertation, je souhaite donner un cadre d'exercice rénové aux Esas (Enseignants du second degré affectés dans le supérieur) et leur offrir ainsi une meilleure reconnaissance », annonce Sylvie Retailleau le 07/09/2023 à News Tank. Elle s'exprime à la veille de sa conférence de presse de rentrée du 08/09 et alors que les 13 000 enseignants du secondaire affectés dans le supérieur sont appelés à la mobilisation par le Collectif 384, le 11/09.

La ministre annonce plusieurs mesures :

- la mise en place d'un référentiel d'activité pédagogique au niveau national ;
- le doublement du plafond de la prime pour responsabilité pédagogique qui passera à 192 h ;
- une reconnaissance équivalente à celles des E-C (enseignant(s)-chercheur(s)) lorsqu'ils exercent des fonctions de direction ;
- la revalorisation de la PES (Prime d'enseignement supérieur), portée de 2 785 euros au 01/09/2023 à 4 200€ en 2027. Cette augmentation des moyens représente +50 M€ cumulés d'ici 2027 par rapport à ce que prévoyait la LPR (Loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur) .

« Dès que je suis arrivée au ministère, j'ai annoncé un travail sur les Esas », fait valoir la ministre interrogée sur la mobilisation inédite portée par le Collectif 384.

« Avoir des enseignants à temps plein, c'est un atout pour le supérieur », dit aussi Sylvie Retailleau qui rappelle la hausse des places à l'agrégation en 2022 afin de pouvoir affecter davantage d'Esas dans le supérieur. Faut-il aller plus loin ? Cela « doit être regardé », répond Sylvie Retailleau, soulignant son attachement à « l'équilibre » en premier cycle. « On ne doit pas aller vers une secondarisation. »

« Un rôle essentiel dans l'accompagnement des étudiants »

Lundi 11/09 le collectif représentant les Esas prévoit une journée de mobilisation pour une meilleure reconnaissance. Quelle place prennent ces personnels dans l'enseignement supérieur ?

Après une phase de concertation qui a impliqué les syndicats, France Universités d'une part et d'autre part des parties prenantes comme le Collectif 384, je souhaite donner un cadre d'exercice rénové aux Esas et leur offrir ainsi une meilleure reconnaissance.

« Ce sont des personnels à part entière du supérieur »

Aujourd'hui, près de 13 000 Esas - majoritairement agrégés et certifiés, mais aussi professeurs des écoles ou de lycées professionnels - sont affectés dans nos établissements du supérieur. Leur proportion diffère selon les disciplines et composantes. Il y en a beaucoup dans les IUT (Institut universitaire de technologie) et les départements Staps (Sciences et technologies des activités physiques et sportives), mais partout ils jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement

des étudiants, en particulier en premier cycle. Ce sont des personnels à part entière du supérieur, ils ont une valeur ajoutée et s'investissent beaucoup. Avec les E-C, ils forment des équipes pédagogiques dont la mixité est un atout.

La LPR, dès 2020, prévoyait une revalorisation de la PES (Prime d'excellence scientifique) pour les Esas. Celle-ci a commencé dès 2021, c'est-à-dire avant même la revalorisation des enseignants du scolaire [dans le cadre du pacte]. Malgré cela, j'entends qu'ils sont en attente d'une revalorisation supplémentaire, mais aussi d'une meilleure reconnaissance des divers travaux et responsabilités qu'ils assurent.

Leurs missions d'enseignement doivent être mieux reconnues. La prise en compte des tâches administratives, de direction et d'encadrement des responsables de formation, directeurs de départements ou d'IUT doit être rapprochée au niveau national - rapprochée entre Esas selon l'établissement d'affectation, mais aussi par rapport aux enseignants-chercheurs qui exercent les mêmes responsabilités.

Quelles mesures allez-vous prendre en ce sens ?

À l'issue des discussions menées tout au long de l'année, j'ai décidé d'une revalorisation indemnitaire et d'une mise à niveau de la reconnaissance des tâches.

À partir du 1^{er} septembre 2023 et dans le respect du protocole corps et carrières issu de la LPR nous prévoyons :

- **La mise en place d'un référentiel d'activité pédagogique au niveau national comparable à celui des E-C.** Il existe déjà dans certains établissements, mais il fallait offrir un cadre national de reconnaissance. Celui-ci passera par une modification du décret dit "Lang" ([décret n° 93-461](#)).
- **Le doublement du plafond de la prime pour responsabilité pédagogique : ce plafond passera de 96 heures à 192 h.** Le plafond de 96 h constituait en effet une limite au regard de l'engagement de certains enseignants. C'est une mesure de simplification et d'automatisation pour reconnaître des tâches qu'ils ne pouvaient pas prendre au-delà du plafond. Cela peut favoriser par exemple le recrutement de responsables du suivi d'apprentis.
- **Une reconnaissance équivalente à celles des E-C lorsqu'ils exercent des fonctions de direction.** Cela passera par l'attribution de la PCA (Primes de charges administratives) et sera formalisé dans les lignes directrices de gestion du ministère.
- **La revalorisation de la PES.** Après une première accélération de la LPR en janvier 2023, elle est passée à 2 785 euros, le 01/09/2023. Nous avons à présent défini une nouvelle trajectoire pour cette prime. La cible initiale était à 3 200 € en 2027, nous l'augmentons en la passant à 4 200 € en 2027.
- Le bénéfice de l'augmentation des possibilités de promotions annoncées par le MENJ en juin pour les agrégés et certifiés ([voir notre article](#)).

Au total, quels moyens sont mobilisés ?

La LPR prévoyait 100 M€ pour les Esas : ce montant passe à 150 M€ en cumulé jusqu'en 2027. En 2027, nous ajoutons 13 M€ à ce qui était prévu, ce qui représentera au total +39 M€.

S'agissant de la PES, le montant final reste inférieur à celui touché par les E-C via le Ripéc (Régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs). De plus, les Esas n'auront donc pas accès à ce régime indemnitaire. Pourquoi ?

La prime de base pour les E-C est de 6 400 €, mais les 4 200 € pour les Esas sont bien supérieurs à la prime socle des enseignants affectés dans le scolaire.

Nous prenons des mesures de reconnaissance nationales réelles, mais il faut conserver un équilibre et raison garder, car les statuts ne sont pas les mêmes. Les E-C ont tous un doctorat et souvent un post-doc ; tandis qu'en général les Esas sont agrégés et n'exercent pas de missions de recherche. L'âge moyen de recrutement des maîtres de conférences est de 35 ans contre 28 ans pour les agrégés. Ils n'ont donc pas le même déroulé de carrière, pas le même statut.

« Les statuts ne sont pas les mêmes »

Écartez-vous l'idée de créer un corps spécifique ?

Pour l'instant la question d'un corps spécifique n'est pas sur la table. Les organisations syndicales n'ont pas de mandat et ne veulent pas avancer dans cette direction, il n'y a pas de consensus. La porte est ouverte, mais c'est un travail de fond et à plus long terme. Il fallait une réponse rapide.

Avez-vous été surprise par le mouvement des Esas dont le collectif a réussi à remporter des sièges lors des élections au Cneser (Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche) ? Le ministère, les syndicats traditionnels et les établissements ont-ils été débordés ?

Nous avons toujours été à l'écoute de tous les acteurs, et avons également entendu le Collectif 384. Mais je n'ai pas découvert le sujet. Dès que je suis arrivée au ministère, j'ai annoncé un travail sur les Esas. En septembre 2022, j'ai décidé l'accélération de la revalorisation prévue par la LPR et essayé de faire un travail sur les statuts. Connaissant les problèmes de reconnaissance ou d'évolution de carrière, j'ai ainsi saisi l'Igésr (Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche).

Je voudrais souligner que les agrégés et certifiés ont un intérêt à venir dans le supérieur : ils postulent sur les postes, ils y bénéficient d'une liberté académique et expriment un intérêt pour un travail pédagogique varié. Globalement, il est rare qu'un Esas demande à revenir dans le scolaire qui leur ouvre pourtant les portes du fait des enjeux de recrutement.

Le fonctionnement des établissements du supérieur est-il affecté par le mouvement ?

Nous n'avons pour l'instant pas de retour direct. Il y a eu des perturbations dans quelques facultés de Staps et des départements d'IUT.

Faut-il plus d'Esas en premier cycle dans l'enseignement supérieur ? Des professionnels de l'enseignement plutôt que des enseignants-chercheurs ?

Vous titillez l'enseignante-chercheuse en moi : les E-C sont des professionnels de l'enseignement supérieur aussi ! L'enseignement supérieur dans le monde entier est adossé à la recherche de haut niveau. Un enseignement supérieur de premier cycle sans E-C n'est plus un enseignement supérieur de qualité et ne serait plus reconnu à l'international.

Les Esas nous amènent une complémentarité, un investissement à temps plein, un pont entre scolaire et supérieur. Et puis des équipes pédagogiques mixtes sont un plus indéniable.

« Des équipes pédagogiques mixtes sont un plus indéniable »

Avoir des enseignants à temps plein, c'est un atout pour le supérieur. D'ailleurs les places à l'agrégation ont augmenté l'année dernière : 120 places supplémentaires ont été ouvertes pour essayer de pallier les problématiques d'enseignants qui passaient le concours, obtenaient un poste à l'université, mais étaient finalement affectés par les rectorats en lycée du fait des énormes besoins dans le secondaire.

Augmenter plus largement le nombre d'Esas en premier cycle pour avoir plus de taux d'encadrement et plus de temps pour nos étudiants, c'est quelque chose qui doit être regardé. Mais je tiens beaucoup à l'équilibre. On ne doit pas aller vers une secondarisation, même si l'accompagnement des différents profils étudiants est essentiel.



Sylvie Retailleau

Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche @ Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR)

Parcours

Depuis mai 2022

[Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche \(MESR\)](#)

Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

Depuis 2001

[Université Paris-Saclay \(EPE\)](#)

Professeure des universités

Janvier 2021 - mai 2022

[France Universités](#)

Présidente de la commission recherche et innovation

Mars 2020 - mai 2022

[Université Paris-Saclay \(EPE\)](#)

Présidente

Décembre 2018 - mai 2022

[France Universités](#)

Membre de la CP2U

Janvier 2019 - décembre 2019

[Université Paris-Saclay \(Comue\)](#)

Présidente

Mai 2016 - décembre 2018

[Université Paris-Sud \(Paris 11\)](#)

Présidente

Août 2011 - mai 2016

[Université Paris-Sud \(Paris 11\)](#)

Doyenne de la faculté des sciences

Juillet 2008 - août 2011

[Université Paris-Sud \(Paris 11\)](#)

Vice-Doyenne, Directrice des formations de l'UFR de Sciences

2001 - 2008

[Université Paris-Sud \(Paris 11\)](#)

Responsable du Master IST (Information, Systèmes, Technologie)

1992 - 2001

[Université Paris-Sud \(Paris 11\)](#)

Maitresse de conférences

-

Établissement & diplôme

1992 - 1992

[Université Paris-Sud \(Paris 11\)](#)

Doctorat en sciences

1989 - 1989

[Université Paris-Sud \(Paris 11\)](#)

Agrégée de physique appliquée

Fiche n° 16753, créée le 24/03/2016 à 19:21 - Màj le 25/05/2022 à 15:06



Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR)

Catégorie : État / Agences d'État

Adresse du siège

21, rue Descartes

75005 Paris France

Général

Date de création	2022
Statut	Ministère
Implantations, dont siège	Paris (siège)
Missions et objectifs	Prépare et met en œuvre la politique du Gouvernement en matière d'enseignement supérieur et de recherche.
Composantes	<ul style="list-style-type: none">• Secrétariat général ;• Dgesip (direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle) ;• DGRI (direction générale de la recherche et de l'innovation) ;• Igésr (Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche).
Direction	Directrices générales : <ul style="list-style-type: none">• recherche et innovation : Claire Giry (depuis le 26/05/2021).• enseignement supérieur et insertion professionnelle : Anne-Sophie Barthez (depuis le 17/07/2019).
Secrétaire général(e)	Thierry Le Goff
Ministre	Sylvie Retailleau (depuis le 20/05/2022)

Fiche n° 13526, créée le 23/05/2022 à 14:42 - Màj le 02/06/2022 à 09:35

© News Tank Éducation & Recherche - 2023 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »